

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

PRESENT(E) S : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, CABANNES, AUGÉY, Adjoints, Mmes BIRAGUE, DUCOS M., DUCOS P., GACHE-PEDUCASSE, M. BONNAL, DUBAQUIER, LECOURT, SALA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BLANCHARD, Conseiller Municipal à M. BERNARD, Adjoint ; Mme XUEREB, Conseillère Municipale à M. RONCOLI, Adjoint,

ABSENTS EXCUSES : Mme LEGLISE, M. GERARD, M. MERINO, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la délibération ci-dessous mentionnée :

- *Délibération 2015-21 : délibération constat de recettes au compte 7788 du budget primitif 2015.*

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ce sujet sera délibéré en dernier.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2015-18 : Marché à procédure adaptée – travaux de construction d'une classe primaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une classe primaire au groupe scolaire communal et relevant de la procédure adaptée.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la Maîtrise d'œuvre a été donnée à Monsieur PRADAL Christian, architecte et que l'ordre de service a été signé.

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme de travaux :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente-couverture-zinguerie

- Lot 3 : Menuiserie bois
- Lot 4 : Menuiserie aluminium
- Lot 5 : Plâtrerie-isolation
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Climatisation réversible
- Lot 8 : Plomberie – sanitaires
- Lot 9 - Peinture – revêtement de sol.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de construction d'une classe primaire et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires à cette réalisation sont prévus au budget primitif 2015 – chapitre 21.

Délib. 2015-19 : Attribution subvention exceptionnelle – Collectif Solidarité Al Qarara.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de Monsieur le président du Collectif Solidarité « Al Qarara ».

Al Qarara est une commune de Palestine située dans la bande de Gaza à laquelle la commune de Fargues apporte sa solidarité humanitaire. Ce territoire est victime d'une guerre destructrice et tout est à reconstruire. Le Collectif Solidarité « Al Qarara » nous sollicite pour lui verser une subvention exceptionnelle de 250 € afin de venir en aide à la population meurtrie par ces évènements tragiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer au Collectif Solidarité « Al Qarara » une subvention exceptionnelle de 250.00 €.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2015 à l'article 6574.

Délib. 2015-20 : Attribution subvention Association LO CAMIN.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier du Président de l'Association « Lo Camin » qui accompagne les familles accueillant en son sein les personnes atteintes de handicap par suite d'autisme ou de troubles de développement. Cette Association œuvre pour le bien-être des personnes handicapées mais également apporte un soutien aux familles souvent démunies devant le handicap.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association « Lo Camin », une subvention de 58 € afin d'apporter son soutien à celle-ci.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2015 à l'article 6574.

Délib. 2015-21 : Constat de recettes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, avant d'inscrire toute recette au compte 7788 « produits exceptionnels divers » du budget communal, de délibérer afin d'accepter ces recettes.

Il convient donc de constater les recettes suivantes avant de les inscrire au compte 7788 du Budget Primitif 2015 :

- De l'Association des Parents d'Elèves « Les P'tits farguais » la somme de 3 355,98 €
- De la CNP Assurance la somme de 1 881,06 €
- De la Préfecture (acquisition de mobilier) la somme de 2 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide de constater au compte 7788 les recettes ci-dessus indiquées provenant de l'Association « Les P'tits Farguais » pour 3 3355.98 € ; de la CNP Assurance pour 1 881,06 € et de la Préfecture pour 2 000,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **COMPTE RENDU REUNION DE LA CLETC DE LA CDC DU SUD GIRONDE** : Monsieur RONCOLI Robert, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges de la Communauté des Communes du Sud-Gironde qui a eu lieu le 1^{er} avril dernier. Il s'agissait de faire les estimations financières correspondant au coût des services APS restitués depuis le 1^{er} janvier 2015 aux communes de Balizac, Hostens, Noaillan, Villandraut ainsi qu'aux RPI de Pompéjac-Uzeste-Lignan-de-Bazas et Préchac-Cazalis-Lucmau. La commission a émis un avis favorable à cette proposition.
- **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DE LA CDC DU SUD GIRONDE** : Monsieur RONCOLI Robert, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la réunion du bureau de la CDC du Sud-Gironde. A l'ordre du jour étaient inscrits les projets LEADER, projets subventionnés par l'Europe. Sur une centaine de projets présentés une quarantaine sera retenue.
- **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE DE LA CDC DU SUD-GIRONDE** : Madame BIRAGUE Isabelle, Conseillère Municipale fait le compte-rendu de la réunion de la commission « économie » de la CdC du Sud-Gironde qui s'est tenue le 4 mai courant. Un bilan de la situation de la zone artisanale communautaire de Mazères a été fait. Egalement, un cabinet d'études va être contacté afin de promouvoir cette zone d'activités par l'élaboration d'une plaquette d'informations.
- **SCOLAIRE** : Monsieur le Maire fait part aux élus du projet proposé par l'Association AVL de faire une fresque avec les enfants de l'école pendant le temps des TAP sur le mur de la cour primaire, devant le

réfectoire. Ce projet est validé à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

- **VANDALISME** : Monsieur RONCOLI informe les élus des vols et vandalismes répétés perpétrés dans l'enceinte de l'école maternelle et primaire. Le stade d'entraînement de football a également été la cible de dégradations diverses ; en effet les algécos récemment installés faisant office de vestiaires-douches ont été saccagés, ainsi que l'éclairage de ce stade. Une procédure est déposée et en cours d'instruction auprès de la gendarmerie de Langon afin de venir à bout de ces incivilités récurrentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.